

Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Sarcelles  
Nombre de délégués en exercice 70  
Nombre de délégués présents 42

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réunion 203

**EXTRAIT DU REGISTRE n° 203-2**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES**  
**DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

Siège : Bonneuil en France (95500) - rue de l'Eau et des Enfants

**REUNION DU COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 MARS 2012**

L'an deux mille douze, le vingt-huit mars à 9 heures, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances à Bonneuil-en-France, sous la Présidence de Monsieur Guy MESSAGER, Maire de la Commune de Louvres.

Présents : MM. Alain DURAND et Antoine SERRANO (Commune d'Arnouville), M. Jean-Claude LAINÉ (Commune de Baillet-en-France), M. Jean-Luc HERKAT, Maire (Commune de Bonneuil-en-France), MM. Michel LACOUX et Gilles BELLOIN (Commune de Bouffémont), M. Patrice FOGLIA (CAVAM), M. Paul Edouard BOUQUIN (Commune de Domont), MM. Marcel BOYER et Gilbert ROUSSEAU (Commune d'Ecouen), M. Jérôme DROUILLOT (Commune d'Epiais-Lès-Louvres), M. Pierre GREGOIRE (Commune d'Ezanville), MM. Guy LUBACZEWSKI et Michel MAGNE (Commune de Fontenay-en-Parisis), MM. Bernard PICQUET et Gérard LENAIN (Commune de Garges-Lès-Gonesse), MM. Gérard GREGOIRE et Michel JAURREY (Commune de Gonesse), Mme Cécile MADURA (Commune de Goussainville), MM. Guy MESSAGER, Maire, et Jean-Claude LECOINTE (Commune de Louvres), Mme Monique TIERCELIN (Commune de Mareil-en-France), M. Robert DESACHY (Commune de Le Mesnil-Aubry), Mme Geneviève RAISIN et M. Elie MELLUL (Commune de Montsoul), MM. Didier GUEVEL, Maire, et Marcel HINIEU (Commune de Le Plessis-Gassot), M. Claude HURION (Commune de Puiseux-en-France), MM. Serge DRAGO et Jean-Pierre DUCAS (Commune de Roissy-en-France), M. Roger GAGNE et Mme Chantal NEDELLEC (Commune de Saint-Brice-Sous-Forêt), MM. Germain BUCHET, Maire, et Jean-Marc SERGENT (Commune de Saint-Witz), MM. Antoine ESPIASSE et Christian KATCHIKIAN (Commune de Sarcelles), M. Gérard SAINTE BEUVE (Commune de Le Thillay), M. Lionel LECUYER (Commune de Vémars), Mme Christine PASSENAUD et M. Dominique KUDLA (Commune de Villeron), MM. Serge LOTERIE et Roland BAUER (Commune de Villiers-Le-Bel).

Absent avec pouvoir : M. Bernard BESANÇON a donné pouvoir à M. Claude HURION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard SAINTE BEUVE, délégué de la commune de Le Thillay.

**OBJET :**

**Avantage en nature – Véhicules de fonction**

Monsieur Guy MESSAGER, Présidente et rapporteur de ce point inscrit à l'ordre du jour, précise au Comité que :

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales, et notamment ses articles L. 5211 et suivants,

**Vu** les articles L. 242-1, L. 136-1 et L. 136-2 du Code de la Sécurité Sociale,

**Vu** la Loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains dispositions du Code des Communes,

**Vu** l'article 14 de l'ordonnance du 24 janvier 1996,

**Vu** l'arrêté du 10 décembre 2002,

**Vu** la circulaire interministérielle DSS/SDFSS 5B n° 2003/07 du 7 janvier 2003,

**Vu** la circulaire interministérielle du 19 août 2005,

**Considérant** que l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, modifiée par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité autorise l'attribution d'un véhicule de fonction, par nécessité absolue de service, aux agents occupant notamment les emplois fonctionnels,

**Considérant** les astreintes et contraintes professionnelles des emplois fonctionnels de Direction du SIAH Croult et Petit Rosne,

**Considérant** que le véhicule de fonction est un véhicule affecté à l'usage privatif de fonctionnaires occupant certains emplois fonctionnels pour les nécessités du service ainsi que pour leurs déplacements privés,

**Considérant** que cette mise à disposition constitue un avantage en nature soumis à cotisations et à déclaration,

**Délibération n° 203-2 du 28 mars 2012**  
**Objet : Avantages en nature – véhicules de fonction**

**Le Comité Syndical :**

- **Autorise** le Président à attribuer un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service aux agents occupant les emplois fonctionnels de Direction du SIAH Croult et Petit Rosne,
- **Autorise** le SIAH à prendre en charge les frais de carburant liés à l'utilisation de ces véhicules,
- **Autorise** le Président à prendre les arrêtés individuels de concession d'un véhicule de fonction pour nécessité absolue de service. Ces arrêtés feront courir la concession pendant toute la période au cours de laquelle les intéressé(e)s sont détaché(e)s sur les emplois fonctionnels,
- **Décide** d'évaluer le montant de l'avantage en nature dès la mise à disposition du véhicule selon les modalités prévues à l'article 3 de l'arrêté du 10 décembre 2002, c'est-à-dire au choix de l'employeur entre deux modes d'évaluation : l'évaluation forfaitaire ou l'évaluation réelle, selon le tableau ci-après :

	Véhicule acheté		Véhicule en location ou en location avec option achat
	Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
FORFAIT ANNUEL L'employeur ne prend pas en charge le carburant	9% du coût d'achat	6% du coût d'achat	30% du coût global annuel (location, entretien, assurance)
FORFAIT ANNUEL L'employeur prend en charge le carburant	12% du coût d'achat	9% du coût d'achat	40% du coût global annuel (location, entretien, assurance)
DEPENSES REELLES	- 20% du coût d'achat - l'assurance - les frais d'entretien - le cas échéant, le carburant	- 10% du coût d'achat - l'assurance - les frais d'entretien - le cas échéant, le carburant	- le coût global annuel de la location - l'assurance - les frais d'entretien - le cas échéant, le carburant
	Pour évaluer l'avantage en nature selon les dépenses réelles :		
	résultat obtenu ci-dessus x nombre de km parcourus annuellement * à titre privé total des km parcourus par le véhicule annuellement * ou pendant la durée de mise à disposition en cours de l'année		

- **Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

Certifié exécutoire par le Président  
 Compte tenu de la réception en  
 Sous-préfecture le  
 et de la publication le

Signé

Guy MESSAGER

Adopté à l'unanimité des suffrages  
 pour extrait conforme,  
 Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,  
 Maire de Louvres